



VILLE
DE MAGNY-LES-HAMEAUX

Affaire suivie par :

COMPTE RENDU SOMMAIRE

N/REF :

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Octobre 2016

Hôtel de Ville
1, Place Pierre Bérégovoy
BP 33
78114 Magny-les-Hameaux
Tél. : 01 39 44 71 71
Fax : 01 39 44 71 79

L'An deux mille seize, le Mercredi 5 Octobre 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

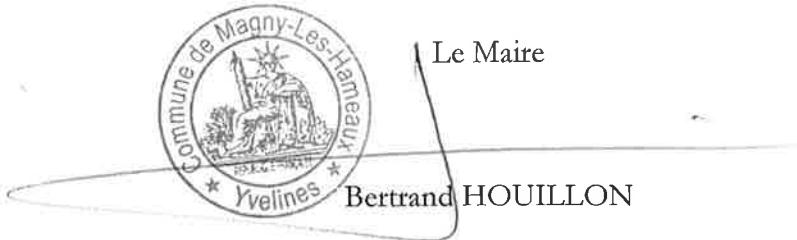
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée dans le département des Yvelines en date du 16 décembre 2010.
- **A AUTORISE** l'utilisation du nouveau règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance et la diffusion auprès de toutes les familles accueillies dans les établissements Petite Enfance de la ville de Magny-les-Hameaux.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des effectifs du Personnel de Service et ATSEM.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des effectifs de la filière Animation.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des effectifs du Multi-Accueil.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des effectifs CUI/CAE – Emplois d'avenir
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des effectifs des Apprentis et a autorisé M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

- **A AUTORISE** M. le Maire à signer avec le CIG Grande Couronne la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la Commission de réforme et du Comité médical interdépartemental et des expertises médicales.
- **A APPROUVE** la création d'un pacte financier et fiscal de solidarité proposée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-les-Yvelines à ses communes membres pour la période 2017-2020 et les articles suivants qui s'y réfèrent.
- **A DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres suivants concernant les exercices 2010 à 2013, pour un montant de 508,14 € se décomposant ainsi :

Exercice	N° titre	Montant
2010	926	109,62 €
2010	1132	105,71 €
2011	1074	45,65 €
2011	1074	18,66 €
2012	531	17,94 €
2012	910	23,05 €
2013	393	39,10 €
2013	561	121,94 €
2013	1834	26,47 €
		508,14 €

- **A EMIS** un avis favorable à l'expérimentation du dispositif de « ma Boutique à l'essai » sur Magny-les-Hameaux et a autorisé la prise en charge des frais de communication dans la limite de 1 500 € par boutique.
- **A ACCEPTE** le transfert gracieux de l'association DROU'ART à la ville de Magny-les-Hameaux de l'Arc de Triomphe d'Hubert Privé.
- **A AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention pour la Semaine de la Citoyenneté 2016 auprès de l'Etat et à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- **A APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 pour des travaux complémentaires avec la société SOBEMA concernant les travaux d'extension du Café Culture l'Estaminet et a autorisé M. le Maire à le signer pour un montant de 8 045,40 €, prolongeant aussi le délai de réalisation.
- **A APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AK n°43 d'une surface de 10,036m² auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines et à l'euro symbolique ; a dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune et a autorisé M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.
- **A APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AP n°126 d'une surface de 2 798m² auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines et à l'euro symbolique, en vue de permettre le réaménagement de la plaine de Chevincourt sur une unité foncière propriété de la commune ; a approuvé l'insertion dans l'acte de vente d'une clause de destination trentenaire de la parcelle AP n°126 à usage d'aire sportive et de loisirs ; a dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune et a autorisé M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

- A APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place et à la gestion du service commun des taxis portant sur la modification du nombre d'autorisations de stationnement sur la commune de La Verrière et sur l'adhésion des communes de Plaisir, Villepreux, Les Clayes-sous-Bois, et a autorisé M. le Maire a signer cet avenant et tout acte y afférent.



PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.